ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

11 Novembre

Question écrite n° 109075

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la décision de retenir la date du 11 novembre comme étant la journée nationale du souvenir pour honorer les Morts pour la France. Cette démarche résulte de l'une des conclusions du rapport Kaspi de 2008, qui avait suscité un mouvement d'opposition très ferme au sein des associations du mouvement combattant dont l'union départementale des associations de combattants et victimes de guerre de la Seine-Saint-Denis (UDAC). Selon l'UDAC, célébrer les Morts pour la France lors d'une date unique serait préjudiciable au devoir de mémoire et à la valeur éducative pour les jeunes générations que représentent les commémorations déjà existantes et qui nous rappellent à date fixe le sacrifice des soldats tout au long des conflits du 20e siècle. Elles sont le garant de l'Histoire et de ses enseignements. Selon l'UDAC, une seule journée dédiée au seul « Hommage aux Morts » n'aiderait pas les jeunes générations à se construire une vision saine des conflits. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser quelles sont les intentions du Gouvernement en instituant un unique symbole national des cérémonies du 11 Novembre.

Texte de la réponse

Conscient du risque de désaffection croissante à l'égard des commémorations nationales, le Gouvernement a crée en décembre 2007 une commission de réflexion présidée par le professeur André Kaspi. Cette commission a rendu ses conclusions au Gouvernement le 12 novembre 2008. Elle a mis en lumière des enjeux importants, parmi lesquels la nécessaire pérennisation de la participation du public aux commémorations et le défi de la transmission aux jeunes générations des valeurs sous-jacentes à ces rassemblements mémoriels. Le Gouvernement a en revanche écarté l'idée d'une hiérarchisation des commémorations nationales, prélude à la disparition d'un certain nombre d'entre elles. Il a de même refusé de supprimer certaines journées nationales. En effet, s'il apparaît nécessaire de veiller à éviter la multiplication de journées, la persistance de certaines sensibilités mémorielles doit également être prise en compte. C'est également au nom de ce même devoir de mémoire que le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants s'est exprimé en faveur de la reconnaissance de la journée du 11 Novembre en tant que Journée nationale de la mémoire et du souvenir pour tous les « morts pour la France » de tous les conflits.

Données clés

Auteur : M. Jean-Christophe Lagarde
Circonscription : Seine-Saint-Denis (5e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 109075
Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales
Ministère interrogé : Défense et anciens combattants
Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE109075

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5298
Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8822